ARCTIC INDIGENOUS PEOPLES LAW

Le peuple sami est reconnu comme peuple autochtone dans quatre pays différents: la Finlande, la Suède, la Norvège et la Russie. Ce cours constitue une introduction à l'étude des droits du peuple sami, particulièrement en Finlande. Il s'appuie sur une approche interdisciplinaire, combinant les méthodes du droit des relations internationales, et du droit international, ce qui le rend utile pour les étudiants et spécialistes issus des deux disciplines. Si l'accent est spécifiquement mis sur les instruments internationaux régissant les droits des minorités et des peuples autochtones, le cours propose aussi une évaluation des principaux standards nationaux. Il inclut une brève introduction aux droits linguistiques et culturels des samis, et développe plus substantiellement la question des droits fonciers du peuple sami à la lumière des récents développements juridiques en la matière. A cet égard, il offre une perspectice comparative, notamment au regard des situations en Suède et en Norvège.

ACCÈS AU COURS

Arctic Indigenous Peoples Law